



# Adoption de la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'économie bleue



**Thematique**

**Type d'actualité**

En direct de Bruxelles

La Commission présente sa nouvelle stratégie en faveur d'une « économie bleue durable »

Le 17 mai 2021, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie en faveur d'une « économie bleue durable », qui cible toutes les activités liées aux océans, aux mers et aux côtes, qu'elles relèvent directement du milieu marin (transport maritime, pêche, énergie, etc.) ou indirectement (ports, chantiers navals, aquaculture, tourisme littoral, etc.).

Dans sa communication, la Commission souligne que ces secteurs de « l'économie bleue » génèrent plus de 650 milliards € de chiffre d'affaires et représentent

**4,5 millions** d'emplois directs

Cette nouvelle stratégie prend la suite d'une communication en date de 2012 sur la croissance bleue et doit contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe pour ces secteurs :

- réduire de 90 % les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime
- développer le recyclage des grands navires grâce à une révision du règlement actuel relatif au recyclage des navires, qui date de 2013
- développer les énergies renouvelables en mer en multipliant la capacité par 5 d'ici 2030 et par 30 d'ici 2050, conformément à la stratégie sur les énergies marines renouvelables présentée en 2020.
- réduire les effets néfastes de la pêche sur les habitats et espèces des milieux marins via la réglementation des engins de pêche, ainsi que des zones et périodes de fermeture.
- soutenir l'aquaculture, conformément à la stratégie « de la ferme à la fourchette » adoptée en mars 2020 (une initiative pour soutenir le développement des algues en tant que matière première de substitution pour l'alimentation humaine et animale est prévue en 2022)

Pour soutenir le développement des secteurs de l'économie bleue, en lien avec ces objectifs, la Commission prévoit de financer des investissements dans des technologies innovantes pour les énergies houlomotrice et marémotrice, la production d'algues, le développement d'engins de pêche novateurs ou la

restauration des écosystèmes marins.

Le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour 2021-2027 sera l'un des principaux leviers permettant la transition de ces secteurs. D'autres programmes sectoriels comme Horizon Europe pour le développement de nouvelles technologies, ou LIFE pour la restauration des écosystèmes, pourront être mobilisés. La Commission appelle également les États membres à inclure les investissements en faveur d'une économie bleue durable dans leurs plans nationaux de relance, ainsi que dans les programmes opérationnels des différents fonds structures en gestion partagée.